



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et des arrondissements d'Anjou, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Saint-Léonard demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous, veuillez noter que :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 29 septembre 2009 à 19 h le projet de règlement suivant :**

- Projet de règlement 01-275-49 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) (n° de dossier : 1091462016) dont l'objet principal est de définir et régir l'usage « salon Internet » et de régir l'usage « école d'enseignement spécialisé ».

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le 24 novembre 2009 à 18 h 30 à la maison de la culture Mercier, située au 8105, rue Hochelaga** conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée, le règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le règlement et les plans de zones sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, de 8 h 30 à 16 h 30.

Un avis, s'adressant aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été publié dans les journaux Le Flambeau de l'Est et Nouvelles Hochelaga- Maisonneuve, le 3 novembre 2009.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 3<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2009.**

**Me Julie Doyon**  
**Secrétaire d'arrondissement**